



# Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Monsieur REPPELIN  
Vice Président du SDIS du Rhône  
Maire de Collonges au Mont d'Or  
Mairie  
Place de la mairie  
69660 COLLONGES AU MONT D'OR

Lyon, le 25 janvier 2007

Monsieur le Président,

Nous vous avons écrit le 21 décembre 2006 pour vous sensibiliser sur la mobilité interne au sein de notre établissement public. Nous vous indiquions que les personnels qui souhaitaient changer d'emploi n'étaient pas favorisés par la direction.

Nous apprenons qu'une nouvelle fois le SDIS passe outre la réglementation qui impose la publication des postes vacants, pour attribuer l'un d'entre eux au centre d'intervention de Villefranche sur Saône. **Ce poste a été pourvu sans qu'un avis de vacance ne soit publié, MÊME EN INTERNE AU SEIN DU SDIS !!!**

Les personnes susceptibles d'être intéressées n'ont donc pas pu postuler pour cet emploi. Ceci est d'autant plus déplorable que des agents qui habitent Villefranche sur Saône ou son agglomération, qui sont donc obligés de prendre le train pour venir travailler au centre de Lyon, n'ont même pas été sollicités, ni informés.

C'est le cas d'une collègue qui nous a interpellés à juste titre. En effet, elle habite à 5 minutes du centre d'intervention de Villefranche sur Saône, et a appris par les « bruits de couloir », que le poste avait été attribué en catimini, sans qu'aucune publicité ne soit faite. Vous comprendrez aisément son dépit.



## Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

**De telles pratiques sont inadmissibles au sein de notre établissement public !**

Nous avons vraiment l'impression que le personnel est méprisé et que le SDIS se moque éperdument de tout l'aspect « relations humaines » de la gestion du personnel.

Nous regrettons très vivement que de telles décisions soient prises en dehors de toute information et concertation. Tout cela n'est pas fait pour améliorer l'ambiance dans le cadre professionnel et encore moins la motivation du personnel.

Nous vous prions de recevoir, monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire,

Jacques GUILLON

copie transmise :

- Madame Mireille DE COSTER, vice-présidente du SDIS du Rhône
- Colonel Serge Delaigue, directeur du SDIS du Rhône
- Lieutenant Colonel ILTIS, DRH